

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 juillet 2020 à 18 heures 30**

Présents : sous la présidence de M. Pierre POLARD, Maire.

MM et Mmes Christian ALFARO, Laëtitia ANDRIEU Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Chantal DUMONT-GILMOZZI, Bruno ESPOSITO, Estelle FLEUTÔT, Jérôme GARCIA, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Gilles JOFFRE, Emilie LAMARCQ, Béatrice MILESI, Augustin MINARRO, Isabelle PALM, Alain RIVAYRAND, Bruno SALGUES, Jean-Claude VIVANCOS.

Procurations : Jacques MAURAND à Jean Claude VIVANCOS, Micheline MIANNAY à Anne Marie DUCLA.

Ouverture de la séance : Approbation du PV de la réunion du conseil du 30 juin : pour 20, contre 3. (Bruno Esposito, Gilles Joffre, Bruno Salgues).

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal est invité à désigner 2 personnes au titre des commissaires titulaires et 2 personnes au titre des commissaires suppléants afin de siéger à la CIID de la communauté de communes Sud-Hérault.

La délibération désignant Pierre POLARD et Bruno SALGUES délégués titulaires et Jacques MAURAND et Bruno ESPOSITO délégués suppléants est votée à l'unanimité.

2. Actualisation du prix de l'eau pour l'exercice 2020.

Les contrats de délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement non collectif, en date du 24 février 2016, prévoient les modalités d'indexation des tarifs de base de la part « délégataire ». Après transmission des éléments de calcul par le délégataire, Suez, les vérifications effectuées permettent de valider les modalités de calcul de l'actualisation.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (Pour : 20 ; Contre : 3 - Bruno Esposito, Gilles Joffre, Bruno Salgues -) l'actualisation du prix de l'eau pour l'exercice 2020 telle que calculée par le délégataire et fixe pour l'année 2020 le prix du m³ d'eau facturé aux usagers (part eau potable + part assainissement) à 4.1441 € TTC.

3. Attribution des lots d'habitation du lotissement communal de l'Hort

La commission d'attribution des lots d'habitation du lotissement communal de l'Hort, propose d'attribuer le lot n°6 du lotissement à Mme Noémie RANA, demeurant 1, rue Léo Ferré 34310 Capestang.

Approbation à l'unanimité : le lot 6 est attribué à Noémie RANA.

4. Attribution des lots artisanaux du lotissement communal de l'Hort

Point abandonné, aucun nouveau dossier n'ayant été déposé depuis le 30 juin.

5. Budget Général – décision modificative – ajustements de crédits

La décision modificative proposée consiste à ajuster les crédits prévus au budget, tant en dépenses qu'en recettes.

Approbation à la majorité (Pour : 20 ; Contre : 3 - Bruno Esposito, Gilles Joffre, Bruno Salgues -).

6. Décisions du Maire

- Attribution du marché de fourniture et pose de stores à l'école élémentaire - 4 258.15 € HT
- Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement du musée - 5 970 € HT
- Lotissement de l'Hort – avenant n°1 au lot n°1 du marché - 14 527 € HT

7. Questions diverses

• Centre Municipal de santé : malgré l'épidémie de covid-19, la fréquentation sur les six premiers mois de l'année est en légère augmentation par rapport à la même période de 2019. Une aide de 18 000 € de la CPAM, correspondant au manque à gagner durant l'épidémie vient de nous être versée.

• Note sur l'absentéisme du personnel communal : cette note transmise par l'assureur statutaire de la commune fait apparaître un taux d'absentéisme des agents communaux inférieur à la moyenne.

• Trésorerie de Capestang : un courrier du directeur départemental des finances publiques nous informe que la trésorerie restera en l'état sur Capestang.

• Projet de gendarmerie : l'arrêté conjoint de DUP et de cessibilité a été pris par le Préfet de l'Hérault le 01 juillet 2020.

• Le Maire répond aux questions écrites transmises par les conseillers d'opposition (liste jointe au procès-verbal de la réunion).

Les réponses seront reprises et détaillées dans le procès-verbal de la réunion.

Fait à Capestang, le 15 juillet 2020.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Pierre POLARD